

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil dix, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du six mai deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :17 absents: 2

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER – Daniel DAHIOT - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION –Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU -Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Chantal GODET - Jean-Jacques HERVOUIN

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Chantal GODET à Véronique SAVALLE – Jean-Jacques HERVOUIN à Nathalie CLOUET

10-50 Salle polyvalente – approbation du dossier projet et du DCE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

VALIDE le dossier Projet et le Dossier de Consultation des Entreprises ;

DECIDE de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

10-51 Lotissement du Trésor lot A – compromis de vente et de construction – Habitat 35

Vu le projet d'Habitat 35 de construction d'un ensemble immobilier de 6 logements (2 pavillons de type 3 et 4 pavillons de type 4) ;

Vu le compromis de vente de vente et de construction du lot A du lotissement du Trésor d'une surface de 1650 m2 au profit d'Habitat 35 pour un prix de 22 800 € ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

ACCEPTE le compromis ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce compromis.

10-52 Désaffectation de voirie communale – déclassement - aliénation

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°10-15 du 15 février 2010

Vu, l'arrêté municipal en date du 25 mars 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique;

Vu, le dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE la désaffectation, le déclassement et l'aliénation des chemins ruraux et de la voirie communale (cf plan) au profit de la SA « PIGEON CARRIERES » sous réserve d'accord sur le prix.

10-53 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19
Abstentions :0

DECIDE les modifications suivantes :

Budget assainissement non collectif :

Article 672 - 28 770 €

Article 617 + 28 770 €

10-54 Subventions diverses

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de verser une subvention au CCAS d'un montant de 500 €

10-55 Admission en non valeur

Vu l'impossibilité d'obtenir le paiement de factures cantine (rôles 2008 et 2009) pour un montant total de 180,60 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE l'admission en non valeur.

10-56 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Contrat balayage mécanique	VEOLIA propreté	4 277,81 € TTC

Forfait annuel – 12 passages		
Porte de garage coulissante Ex casernement	DOINEAU	1 698,32 € TTC

10-57 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 298 (partie), 299 (partie) et 306, 9 rue du Champtrinquant ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

10-58 Lotissement « Le Hameau du Fresne » - réservation de lot

Vu la délibération n°07-83 du 13 septembre 2007, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Monsieur Yoann BOURDINIÈRE et de Mademoiselle Adeline BOUGEARD portant réservation du lot n°28 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE la vente de ce lot du lotissement « Le Hameau du Fresne » aux personnes ci-dessus désignées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement Le Hameau du Fresne »

10-59 Contrats Uniques d'Insertion

Vu les engagements des pouvoirs publics pour favoriser le recrutement des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu la création du dispositif des contrats aidés et du nouveau Contrat Unique d'Insertion à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de conclure deux Contrats Uniques d'Insertion (CUI), le premier pour les services parascolaires, le deuxième pour un renfort aux services techniques (principalement aux espaces verts), d'une durée de 1 an (renouvelable éventuellement), et pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions employeur – bénéficiaire – Pôle Emploi ainsi que les contrats de travail.

10-60 Ecole Jacques Prévert – affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire

Vu le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie daté du 2 avril 2010 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :17

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

ACCEPTE l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire